La hyène est-elle du gibier ? - Jâbir a répondu : Oui !

Ibn 'Abî 'Ammâr relate : « J'ai demandé à Jâbir : "La hyène est-elle du gibier ? - Il a répondu : Oui ! - J'ai continué : On peut la manger ? - Il a répondu : Oui !" » Il a dit : « Je lui ai demandé : "Est-ce le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) qui a dit cela ? - Il a répondu : Oui !" »

[Authentique] [Rapporté par Ibn Mâjah - Rapporté par At-Tirmidhî - Rapporté par An-Nassâ'î - Rapporté par Abû Dâwud - Rapporté par Aḥmad - Rapporté par Ad-Dârimî]

Le successeur Ibn 'Abî 'Ammâr (qu'Allah lui fasse miséricorde) a interrogé Jâbir ibn 'Abdillah (qu'Allah l'agrée, lui et son père) à propos du jugement de la hyène, à savoir : Est-il permis de la chasser et de la consommer ? Il lui a répondu que c'était permis. Ibn Abî 'Ammâr a alors souhaité s'assurer avoir bien compris ce verdict auprès de Jâbir, à savoir : Est-ce une chose qu'il a dite selon sa propre opinion ou l'a-t-il entendue du Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) ? [Jâbir] l'a alors informé qu'il avait entendu cela du Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut).

https://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/64646

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee